



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Références : FA/PP/TD

Affaire suivie par Tatiana DELVALLEE

Téléphone : 01 39 71 57 12

Courriel : tatiana.delvallee@verneuil78.fr

Verneuil sur Seine, le mercredi 30 septembre 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Du

8 octobre 2026

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister au **Conseil municipal** qui se réunira le **8 octobre 2026 à 19h00**, à l'Espace Maurice Béjart, au 3 boulevard André Malraux, 78480 Verneuil-sur-Seine.

La publicité des débats sera également assurée au moyen d'une vidéotransmission, accessible sur Internet.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 9 juillet 2026	M. LE MAIRE
DIRECTION GENERALE 1. Présentation de l'extension de la crèche Pom Pouce 2. Motion sur l'avenir du CHIMM 3. Cession de véhicule type Peugeot 2008 4. Modification de la délégation de pouvoir du Conseil municipal à Monsieur le maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT	M. LE MAIRE
VIE DE QUARTIER 5. Composition et découpage des comités de quartier	T.SCHLESINGER
SPORT 6. Règlement intérieur des équipements sportifs extérieurs 7. Dénomination du terrain de football synthétique	E. KARI
RESSOURCES HUMAINES : 8. Création de postes 9. Annualisation du temps de travail des agents de la médiathèque municipale, à compter du 1er septembre 2026. 10. Avenant n°1 à la convention de mise à disposition partielle de personnel entre la Commune de Verneuil-sur-Seine et le SIVUCOP à compter du 1er octobre 2026. 11. Renouvellement de la convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour une mission d'accompagnement en tant que Responsable Sécurité du Système d'Information (RSSI).	I. COSSON

CULTURE	
12. Remboursement de places à la suite du report du spectacle La métamorphose du papillon.	M. LE BLAY
Compte rendu des décisions. Questions diverses.	

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Maire

Aufrecht
Fabien AUFRECHT



Le maire transmet la convocation aux conseillers par voie dématérialisée. Toutefois, à la demande expresse du membre concerné, elle peut lui être envoyée par écrit à son domicile ou à une autre